

**Décembre 2017**

## Impressions de première lecture du rapport de l'IGAS-IGF, dans le cadre de la revue de dépenses "La politique d'accueil du jeune enfant"

Stéphanie Goyheneix, Présidente de l'Acepp



**ACEPP**

Association des Collectifs  
Enfants Parents Professionnels -  
29, rue du Charolais -75012 Paris  
Tél : 01 44 73 85 20  
www.acepp.asso.fr

### **Communiqué :**

Je partage ici quatre points qui m'ont interpellée à la lecture de ce rapport. Sur chacun de ces points, je reprends d'abord les indications du rapport puis, j'essaie de dégager des perspectives dans notre contexte associatif.

#### **1/ Le rapport recommande un objectif qualitatif (public, zones) plutôt que quantitatif quant à la création de places en crèches.**

**Lecture du rapport:** Du fait de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, celles-ci ont moins investi dans les constructions de crèches qui pourtant, reposait jusqu'ici essentiellement sur elles. En conséquence, l'objectif quantitatif de création de places n'a pas été atteint. Loin de là.

Autre élément: le coût d'investissement dans une place nouvelle est près de deux fois plus élevé dans un EAJE (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants) public que dans un EAJE associatif.

Enfin, les investissements privés des entreprises de crèches ont augmenté quant à eux mais n'ont pas permis la création de places sur un public fragile; les entreprises de crèches à but lucratif créant des places dans des quartiers favorisés.

**Compte tenu de notre contexte associatif, les perspectives que nous pouvons dégager:** Notre mode de gouvernance (court-terme pour la plupart) et économique (gestion budgétaire tendue pour la plupart aussi) nous empêchent souvent de nous projeter sur des constructions de crèches.

**Accompagnées nationalement et rassurées sur les perspectives de financement du fonctionnement par la suite, nos associations pourraient contribuer à cet effort de création de places sur des territoires fragiles et en demande.**

#### **2/ Le rapport confirme l'étude CNAF de 2016 démontrant de fortes disparités de prix de revient suivant le statut juridique du gestionnaire : les crèches collectives à gestion associative ont le plus faible coût.**

**Lecture du rapport:** Dans son annexe 7, le rapport présente une étude poussée sur les EAJE qui explique que le coût de fonctionnement est davantage lié au statut juridique du gestionnaire qu'au type de structure (crèche collective, micro-crèche, crèche familiale, etc...) ou à sa taille (nombre de places) et commente: "En 2015, ce sont les crèches collectives de statut associatif qui présentent le coût de revient le plus bas (9.34 €) alors qu'il est de 10.23 € lorsque la structure est gérée par une entreprise privée et de 10.79 € lorsqu'elle est gérée par une structure publique".

**Compte tenu de notre contexte associatif, les perspectives que nous pouvons dégager:** Pourtant de nombreuses associations sont en situation de fragilité...Ce qu'il faut donc mettre à plat désormais, me semble-t-il, ce sont les **financements de nos associations: ne serait-il pas raisonnable de consolider (je ne parle même pas de favoriser!) ce mode de gestion à moindre coût dans un contexte de "crise économique"?**

Un réseau de 39.000 parents ; 7.200 salariés ; 34.000 enfants accueillis

Depuis 1980, l'ACEPP fédère :

- 800 lieux d'accueil associatifs de la petite enfance (multi-accueils, crèches parentales, micro-crèches, accueil de loisirs...)**soit 17.000 places**
- 50 lieux d'accueil Enfants Parents
- 40 Relais Assistants Maternels
- Des ateliers, des cafés de parents

C'est aussi un réseau de compétences de 25 associations départementales et régionales.

L'Acepp en tant que mouvement parental éducatif et citoyen est au cœur de la société, confrontée aux besoins et difficultés du quotidien des familles.

Les établissements d'accueil du réseau se caractérisent par leur volonté

- d'impliquer les parents dans leur fonctionnement en favorisant la collaboration parents professionnels
- de jouer un rôle sur le développement local.

Ils se sont construits autour de préoccupations éducatives, d'épanouissement de l'enfant, d'ouverture à la diversité sociale, culturelle et au handicap, d'harmonisation des temps de vie familiaux et professionnels.

Contacts Acepp :  
Présidente : Stéphanie GOYHENEIX  
Directeur du pôle CEPP : Philippe DUPUY  
tél. : 06-08-75-36-53  
philippe.dupuy@acepp.asso.fr

### 3/ Le rapport met à l'index un reste à charge des familles très inégal en fonction des types d'accueil.

**Lecture du rapport:** Un calcul est pris en exemple pour une famille ayant 2 SMIC de revenus, qui paie un temps plein de 9h/j et 18j/mois. En EAJE, le reste à charge est de 132€/mois. Les mêmes temps lui coûtent 289€/mois chez un assistant maternel et... 564€/mois dans une micro-crèche PAJE!

**Compte tenu de notre contexte associatif, les perspectives que nous pouvons dégager:** Nous pourrions nous sentir éloignés de cette problématique. Pour autant, nous savons que l'accueil en EAJE ne peut pas répondre aux attentes de toutes les familles étant donné le nombre de places offertes, les horaires contraints et les périodes de fermetures annuelles de beaucoup d'EAJE.

Certaines familles n'ont pas d'autre choix que de se tourner vers des modes d'accueil qui les poussent à une dépense trop importante pour leur budget. D'autres familles sont emmenées à perdre un travail pour ne pas avoir à payer une solution d'accueil trop onéreuse.

**Les besoins d'accueil atypique (saisonnalité, horaires décalés) exigent que le réseau associatif, en coopération avec les partenaires locaux et institutionnels, se penche sur la question de la complémentarité des modes d'accueil de façon à faire baisser le reste à charge des familles qui ont recours à des solutions autres que les EAJE.**

### 4/ Le rapport indique un surfinancement public d'au moins 130% sur les micro-crèches dès lors qu'intervient une entreprise ou une collectivité réservataire.

**Lecture du rapport:** Entre le financement CAF (via le CMG pour les micro-crèches PAJE ou via la PSU), le crédit d'impôt famille versé aux entreprises réservataires de berceaux, le financement des collectivités aux micro-crèches si celles-ci réservent des berceaux et le crédit d'impôt de garde d'enfants, la subvention globale publique excède le coût de revient.

**Compte tenu de notre contexte associatif, les perspectives que nous pouvons dégager:** Nous devons d'une part, engager la réflexion en partenariat avec nos partenaires locaux et institutionnels sur la réservation publique, parapublique et privée. Aujourd'hui, nos financeurs (collectivités et CAF/MSA exclusivement) peuvent nous freiner sur cette question mais sans nous apporter de solutions quant à la fragilisation de nos associations du fait de la baisse des financements publics (gel emplois aidés, subventions locales,...PSU demain?). Mais au-delà de notre contexte associatif, ces chiffres m'alertent en tant que citoyenne!

Il est à noter que les micro-crèches sont des lieux d'accueil avec des normes de qualification de l'encadrement et de sécurité moindres que dans les autres lieux d'accueil collectif.

**Vous avez le choix entre deux voitures de deux constructeurs différents:** la *Collective* et la *Micro*: même carrosserie, même moteur (...je suis gentille...).

L'une a quatre airbags et quatre ceintures. L'autre a trois airbags et trois ceintures (...je suis très gentille...). L'Etat décide d'aider les constructeurs automobiles pour qu'ils répondent plus rapidement à un besoin recrudescant de voitures. Et si je vous disais que l'Etat subventionne davantage le constructeur de la *Micro* à 3 airbags et 3 ceintures...Fou, non? ...Et si je vous disais que l'Etat donne au constructeur 1 300 000€ alors que le coût de fabrication tout compris (cad les designers, les salariés, la chaîne de montage, la restauration des salariés, le CE, tout ça, tout ça...) revient au constructeur à 1 000 000€...Encore plus fou, non?...

Pour revenir sur les micro-crèches et qu'on soit bien d'accord : les 130% de financement public n'arrivent pas directement sur les micro-crèches quand il s'agit de réservations d'entreprises. Mais **ces chiffres révèlent de façon criante un besoin de politique de la Petite Enfance cohérente et globale** : à ce jour, il n'y a pas de ministère attiré, pas de compétence obligatoire sur une collectivité.

Les acteurs de la politique d'accueil du jeune enfant qui sera écrite dans la prochaine COG de la CNAF auront été, à n'en pas douter, très attentifs à ce rapport; il en est de même pour les pouvoirs publics.

Les prochaines mesures seront déterminantes pour les parents et les enfants. Nous restons en vigilance active...